

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
10	6	6 + 2 pouvoirs

Date de convocation
17 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie, sous la présidence de **Fabienne GODOT**, Maire.

Présents : **BRUNO Eric, BRUNO Sylvie, CORNET Marion, GOBIN Vincent, GODOT Fabienne, GODOT Tristan.**

Absents : **PACQUETET Hervé, RÉMI Mordelet.**

Représentés : **CLEMENT Aude pouvoir donné à GOBIN Vincent, MORIN Muriel pouvoir donné à GODOT Fabienne.**

Madame Marion CORNET a été nommée secrétaire de séance.

Objet : délibération pour la réalisation du projet éolien : parc des vents des vignes à Boulages
N° de délibération : 20260744

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
6	2	8	0	0	0

La société Eole de la Pierre Hardy (groupe wpd), est à l'origine de la demande l'autorisation environnementale du projet éolien du Vent des Vignes. Implanté sur la commune de BOULAGES, celui-ci comporte 9 éoliennes et 4 postes de livraison.

Dans le cadre de l'instruction de cette demande, le préfet de l'Aube sollicite l'avis du conseil municipal sur le projet.

Dès 2021, le conseil municipal de Boulages a été associé au développement du projet du Vents des Vignes. Les habitants de la commune ont également été tenus informés au travers de bulletins d'information et de permanence publique. Aucune opposition notable n'a été constatée.

Les éoliennes sont situées à plus de 1500 mètres des premières habitations du village. Les perceptions visuelles et acoustiques seront ainsi grandement réduites.

Plus largement, la position de la commune à la confluence des vallées très boisées de la Superbe et de l'Aube coupe les vues des parcs éoliens existants en direction de l'ouest et du sud. Avec la construction du parc éolien du Vent des Vignes, la commune conservera de nombreux angles de vue sans éoliennes.

Le parc éolien du Vent des Vignes assurera à la commune de BOULAGES des retombées financières significatives pendant plus de 20 ans. Elles pourraient ainsi permettre à la commune de rénover ses bâtiments communaux, comme l'église Saint Pierre et Saint Paul de Boulages, le lavoir, la mairie... contribuer à l'enherbement du cimetière, la revitalisation du cœur du village, la création d'une centrale photovoltaïque ainsi qu'à la rénovation de logements sur la commune de Boulages ;

Par ailleurs, l'énergie éolienne est propre et renouvelable. Elle contribue donc à la transition énergétique et à la lutte contre le changement climatique.

L'éolien est également une énergie propre et inépuisable et participe activement à l'indépendance et la sécurité énergétique de la France.

Pour ces raisons, le Conseil municipal donne à l'unanimité un AVIS FAVORABLE au projet éolien du Vents des Vignes.

Madame Fabienne GODOT, Maire en exercice, est chargée de transmettre une copie de la présente délibération à la Préfecture de l'Aube.

Pour faire valoir ce que de droit

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Affiché le 28 juillet 2026

Fabienne GODOT,

Maire

